



Nombre de jours de congés pour 39 h

Par **BRISOU**, le **19/06/2012** à **17:12**

Bonjour,

Je suis employée dans une petite entreprise et je travaille 39 h par semaine repartis en 4 jours de 8 h à 12 h - 13h 15 à 18 h et le vendredi matin de 8 h à 12 h.

Mon employeur ne veut pas me compter 25 jours de congés.

et quand nous faisons le pont un vendredi il veut me compter une journée complète.

Pourriez vous me renseigner ? Merci

Par **pat76**, le **19/06/2012** à **17:41**

Bonjour

De quelle convention collective dépendez-vous?

Vos heures supplémentaires vous sont payées ou vous avez le droit à un repos compensateur?

L'employeur si il vous oblige à faire le pont ne peut pas vous déduire une journée de congés payés, il ne peut que vous demandez de récupérer les heures qu'il vous a payées.

Par **BRISOU**, le **19/06/2012** à **20:55**

je dépend de la convention de l'automobile

Par **pat76**, le **20/06/2012** à **15:50**

Bonjour

Vous allez sur le site de légifrance dans la rubrique: les conventions collectives, vous cliquez, et dans la case brochure vous tapez 3034. ensuite vous cliquez sur rechercher.

Votre convention collective apparaîtra et vous pourrez en prendre connaissance gratuitement et même l'imprimer.

Vous connaîtrez ainsi vos droits sur les congés payés et les heures supplémentaires.

[Legifrancelegifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?idConvention...](http://legifrancelegifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?idConvention...)

Brochure n° 3034 ... ANNEXE II - Application de la convention collective nationale du 15 ...

Avenant n° 61 du 5 juillet 2011 ... - Emploi et temps de travail ... - Annexe

Par **BRISOU**, le **20/06/2012** à **16:19**

merci pat76,

Je suis au travail actuellement, je vais consulter ce soir
a plus